

CONSEIL MUNICIPAL DU 28-01-2022

PRESENTS : Joël DARNAULT, Sylvain BLUSSEAU, Jérôme FIGAROL, Virginie LEDUC, Chantal LAGARDE, Aurélien POIRON, Michel LAMOUREUX, Sylvie COZIC, Annie FOURNET, Astrid VERNEAU, Alexandre ROUET,

EXCUSÉS : Vincent CHATONNET (pouvoir à ROUET Alexandre), Jean-François FEIGNON (pouvoir à Joël DARNAULT), Jacques LAMBERT (pouvoir à Astrid VERNEAU), Didier JOLY (pouvoir à Michel LAMOUREUX)

Mme Astrid VERNEAU a été désigné comme secrétaire de séance

Nombre de conseillers : - en exercice : 15 – présents : 11 votants : 15.

- Fonds de Solidarité Logement et Fonds d'aide aux Jeunes
- Sécurité routière, pose d'un miroir aux Nébilons
- Convention pour prestation autorisation du Droit des Sols
- Demandes de subvention
- Eco-quartier St Léonard
- Harmonisation temps de travail
- Questions diverses

Réuni le 28 janvier 2022, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennas a pris les décisions suivantes :

I-Fonds de Solidarité Logement et Fonds d'aide aux Jeunes

Le Maire présente la demande du Service Environnement Insertion du Département de l'Indre pour le Fonds de solidarité Logement et du Fonds d'aide aux jeunes en difficultés.

Le conseil municipal accepte de participer pour le **FSL** à hauteur de 1.66 € par résidence principale soit **454.90 €**, et pour le **FAJD** à hauteur de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans, soit une participation de **17.30 €** pour la commune de Rivarennas, comptant 25 jeunes d'après le dernier recensement de la population de 2018.

II- Sécurité routière, pose d'un miroir aux Nébilons

Monsieur le Maire présente le courrier de Mme ALLEAU qui a fait la demande de poser un miroir pour sortir en sécurité de chez elle, dans le bourg des Nébilons.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la **pose d'un miroir** près de chez Mme ALLEAU.

III- Convention pour prestation autorisation du Droit des Sols

Monsieur le Maire présente le nouveau PLUI et la convention avec le service instructeur, gratuit pour la commune. La commune enregistre et instruit les dossiers et les envoie à la CDC (au service instructeur).

IV- Demandes de subvention

Le Maire présente les demandes de subventions :

Les subventions accordées sont identiques à l'année dernière en rajoutant les restos du cœur 50€.

V- Eco-quartier St Léonard

Le Maire présente au conseil municipal le projet de viabilisation de l'éco-quartier St Léonard.

Le maître d'œuvre, M. Christophe DUBOST, du Bureau d'études DB, a établi le projet avec le plan du nouveau éco-quartier Saint Léonard.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide d'effectuer la **viabilisation de l'Éco-quartier St Léonard**

- **Le bureau d'études DB sis 102 Avenue d'Occitanie 36250 – Saint Maur** sera chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération
- approuve le projet qui s'élève à un montant **total H.T. de 422 880€** (devis établi par le bureau d'études DB et les différents intervenants).
- **sollicite une subvention DETR et DSIL la plus élevée possible.**

VI- Harmonisation temps de travail

Le maire informe l'assemblée :

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder **1 607 heures**, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et après avis favorable du comité technique du 22/11/2021, adopte la Proposition du maire de l'harmonisation du temps de travail à 1607 heures annuelles.

VII- Questions diverses

Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Monsieur le Maire présente le Débat d'orientation budgétaire 2022 de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse.

Monsieur le Maire informe le cadre juridique de stabilisation d'indemnité de l'état.

Aide aux entreprises locales

Stabilisation des taux, voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Cantine scolaire « alimentation saine » : projet alimentaire du territoire.

Fibre (plus de subvention RIP) installation fibre Rivarennaises 2023.

Développement mise en place de panneaux voie verte lieux.

Aménagement salle de réunion (Ruffec)

Divers travaux sur plusieurs sites.

Grippe aviaire sur Rivarennaises confinement volaille sur 10 km aux alentours

Visite de la commission de sécurité à la salle des fêtes : avis favorable

Connaissance des mares (inventaire d'Indre Nature) rajout de la mare de Laveau et de la Croix de Pierre.

Compagnons du devoir tour de France

Comité de défense de la gare d'Argenton sur Creuse Monsieur le Maire a résigné.

Département de l'Indre : renouvellement des ordinateurs dans les collèges (les anciens seront donnés à des associations).

Logement OPAC T1 disponible au Presbytère.

Dépôt sauvage de déchets (au ruisseau des Chézeaux, au plan d'eau des Champbons).